

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20170614-D2017-35 DE  
Date de télétransmission : 20/06/2017  
Date de réception préfecture : 20/06/2017

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2017-35 en date du 14/06/2017 portant sur les tarifs du restaurant scolaire :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 14 juin 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 07 juin 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Pascal BABAUDOU, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Christine CASTANET, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Marc DUBREUIL, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	0	12	12	12	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les tarifs du restaurant scolaire seront les suivants :

Enfants du RPI	2,60 €
Enfants des communes voisines	3,20 €
Commensaux	4,30 €
Personnel autorisé	4,30 €

**PRECISE** que la facturation sera effectuée pendant les vacances scolaires sauf pour la période des vacances de printemps aux grandes vacances qui sera facturée en 2 fois (fin mai et début juillet).

A La Geneytouse, le 16 juin 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 16 juin 2017.